

Préambule de la constitution

Notre réflexion et notre vision à partager

Le 11 novembre 2021

En cette année 2021, notre individualité, notre civilisation et notre monde, montrent de grands signes d'essoufflement et de faiblesse voire de fin de civilisation. Cela nous alerte peut-être sur une extinction partielle ou totale ? Cet instant nous inspire de grands moments de réflexion, de questionnement sur notre présent et sur la logique du passé qui nous ont conduit à ce constat. Instinctivement nous serions presque tentés de rejeter cela, de critiquer, voire d'accuser x ou y mais cela n'a aucun sens car nous sommes tous responsables. Nous avons participé à l'état de notre présent inconsciemment ou par ignorance. Alors qu'être et que faire ?

La première solution, est de se réparer individuellement, d'intégrer dans l'unité, l'acceptation et l'amour inconditionnel, toutes les parties de nous-même qui se manifestent dans la colère, le déni, la confrontation, dans la guerre physique ou psychologique. Cette réparation, cette guérison, cette (R) évolution intérieure, et la paix qui en découlera permettront de reconstituer, de donner toute sa puissance à notre Etre Libre et Souverain.

Cet état est capital puisqu'il nous permet de ne plus subir les forces extérieures mais de retrouver notre processus de créativité interne qui est le fondement de l'être humain et nous rend notre pouvoir de création et cela dans la non-violence vis-à-vis des plus faibles.

Aujourd'hui un immense espoir nous est offert, une opportunité magnifique, par la situation historique et présente de notre territoire. La Voie libre que représente le contexte de la Savoie ouvre une fenêtre à saisir vers un monde nouveau.

Au-delà de toutes nos certitudes, de tout notre passé et de l'histoire, des connaissances et traditions, nous sommes devant un immense vide

Etat de Savoie, nation souveraine

au pied duquel, libérés de tout notre passé et de nos peurs nous pouvons avancer avec la vision et le rêve d'un état idéal. Nous ne savons pas encore à quoi il ressemblera. Nous avons des souhaits sur la liberté des hommes et sur leurs capacités à s'épanouir dans la créativité et l'émerveillement, dans l'harmonie avec les autres et l'environnement.

C'est grâce à ce chemin et à la Co-construction humaine, qui reposent sur les bases des lois de la vie et du respect du vivant, que nous forgerons notre avenir. Dans la conscience de l'intelligence et de l'amour, dans une attitude bienveillante éclairée envers nos concitoyens et les futures générations, nous avons l'ambition d'inviter chaque nation à repenser son fonctionnement selon l'élan de Vie qui lui est propre. Nous espérons être une source d'inspiration pour certaines d'entre elles dans la foi, dans l'obéissance aux lois de la vie et dans l'enthousiasme.

Le préambule de la constitution est la base minimum et connue à ce jour pour faire les premiers pas sur le chemin de cette belle aventure ! C'est notre préalable officiel servant de guide pour nos valeurs et actions dans l'attente de la future constitution de l'Etat Souverain de Savoie.

Préambule de la constitution

Lorsque dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature lui donnent droit, l'évolution actuelle de l'humanité et la dictature à laquelle nous sommes confrontés, nous obligent à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Considérant l'histoire de la Savoie et du comté de Nice, l'irrégularité flagrante du vote lors de l'annexion du 24 mars 1860, les conditions de la signature du Traité de Turin, la non application de la résolution du 14.12.1946 par son article 10 alinéa c, le non-respect du Traité de Paix du 10 février 1947, suivis de nombreuses autres manipulations largement documentées.

Considérant l'état de la situation actuelle du territoire, qui nous montre qu'à travers tous les traités la souveraineté est de fait « acquise », nous n'avons pas en théorie la nécessité de nous battre contre l'occupant, mais à affirmer notre détermination par la désobéissance civile, refusant en cela l'aliénation des « droits humains » imposés par la république française. République qui en violant régulièrement nos droits, nous appelle à nous lever pour retrouver notre identité et notre souveraineté. Il en va de notre avenir et aujourd'hui de notre survie.

Considérant la situation mondiale totalement déshumanisée, nous sommes face à la nécessité impérieuse de restaurer au plus vite l'Etat de Savoie, nation souveraine. Un Etat qui s'engage au nom des futures générations comme un phare qui nous guidera vers les valeurs du cœur empreintes de l'Éthique Vivante. Ce rêve nous donne la force et le courage de nous fédérer autour de l'état de Savoie pour bâtir un projet dont nous sommes fiers : réinventer ce territoire alpin neutre et en paix comme un chef d'œuvre d'intelligence, de bien-être et de bonheur.

En conséquence, Nous, Etat de Savoie, Nation Souveraine déclarons :

Au nom de l'Unité de Conscience, Nous, peuple souverain et créateur de Savoie nous nous engageons dans la voie de la liberté et de l'autonomie. Nous revendiquons le droit suprême à l'expression de la vie dans son aspect le plus beau et sacré. Le droit à la créativité nous conduisant à l'émerveillement, en conscience et avec l'intelligence du cœur. Cette vision nous engage dans les articles suivants :

Articles

Art. 1 : Constitution

L'état de Savoie s'engage à garantir la Constitution qui sera proposée au peuple sur la base des principes inaliénables de la Déclaration Universelle des Droits Humains et de la Charte de la Terre (art. 3).

Au-delà des aspects et textes classiques, cette Constitution comporte des points spécifiques liés à la prise de conscience de l'Humanité et à la nécessité impérieuse d'inclure la protection de notre territoire et de la planète comme étant des biens sacrés.

Notre ambition est de devenir un Etat modèle dans la gestion de la vie et du territoire en lien avec l'évolution de l'humanité et de tenter ce défi au nom et avec les Savoisiens

Art. 2 : Conseil des sages

Nous proposons une gouvernance par un conseil des sages où toutes les tendances seront proportionnellement représentées ; non par des oppositions de partis politiques mais par des idées complémentaires destinées à être transformées en proposition gagnant-gagnant et débouchant sur des solutions créatives menant à l'évolution de l'ensemble.

Art. 3 : Charte de la terre

La Terre est un être vivant avec ses équilibres biologiques, ses rythmes et sa biodiversité assurant la pérennité de l'espèce humaine, cela nous impose une prise de conscience sur notre relation avec elle par une attitude respectueuse et durable. Notre territoire deviendra un exemple d'intégration de la vie actuelle et future au sein de notre nature Alpine exceptionnelle. A ce titre, l'état s'appuie sur la Charte de la Terre : (<https://earthcharter.org/>) et sur les droits et devoirs universels.

Art. 4 : Respect du droit

L'Etat de Savoie s'engage à promouvoir et respecter la liberté individuelle, les droits universels de l'Homme et ceux de l'Humanité.

Il s'engage à créer un Etat libre où les citoyens vivront la liberté et le bonheur. Ainsi nous aurons la possibilité de vivre pleinement l'aventure de la vie et de la nature. Cet encouragement à s'engager vers plus de créativité, d'innovation, de responsabilité avec potentiellement des prises de risques, sera notre moteur, source de réalisation et d'épanouissement.

Art. 5 : Monnaie et finances nationales

L'évolution actuelle, nous amène à reconsidérer, la vie, l'économie, les métiers. Au niveau économique nous favoriserons au maximum les points forts actuels : l'industrie, le tourisme et l'agriculture, la santé ainsi que les nouvelles activités utiles au développement de la qualité de vie.

L'économie valorise les richesses de vie, sur le territoire. La monnaie, outil de libération et de mesure des valeurs, permet l'échange au service de la vie. Cette vision est créatrice d'un nouveau système monétaire basé sur ces valeurs. Il engendre une monnaie garantie par les richesses de vie du territoire, une nouvelle comptabilité ainsi qu'une nouvelle fiscalité, au service du collectif. L'eau, l'air, les éléments essentiels à la vie, restent gratuits. L'argent n'est plus un objectif en soi mais un moyen d'évolution. Il retrouve ses capacités d'énergie et de fluidité.

Art. 6 : Agriculture et élevage

L'agriculture et l'élevage seront rapidement incités à introduire de nouveaux concepts tels que la permaculture, par exemple. Les agriculteurs reprendront leur place première ; ils seront accompagnés pour transformer les savoir-faire vers un plus grand respect du vivant. La biodiversité et l'ensemble de la vie terrestre auront les mêmes droits à la vie et au respect. L'élevage respectera la Charte d'Éthique et la Constitution de la Savoie.

Art. 7 : Entreprise et commerces

La liberté d'entreprendre sera encouragée. Des modèles d'entreprises participatives seront mis en place dans le respect de l'environnement et du vivant.

La formation des entrepreneurs sera axée sur la réussite de l'entreprise, chacun étant conscient de l'importance des facteurs humains et du développement personnel autant que collectif. Cela pour des produits et des services utiles et ayant des conséquences positives pour le développement de la société et de l'environnement dans la vision de l'excellence.

L'innovation sera favorisée dans tous les domaines de la société, elle sera au service de celle-ci pour répondre à ses besoins.

L'économie touristique se renforcera par l'embellissement et la préservation des milieux naturels, des villes et villages. Elle aura pour objet la réconciliation de l'humain avec la nature, ainsi que la transmission de nos valeurs.

Art. 8 : Accompagnement à l'enseignement

Concernant l'enseignement, les écoles créeront de nouveaux contenus pour le développement individuel en harmonie avec le collectif, en accord avec les valeurs de la Constitution : attitude positive, respect de soi, des autres et de l'environnement, sport.

L'éveil à la responsabilité et à la souveraineté sera la base de l'évolution intellectuelle et culturelle. L'accent sera également placé sur l'enseignement des droits et des lois naturels et universels.

Amener les enfants à :

la réflexion, la communication, l'intelligence émotionnelle, la coopération, pour leur épanouissement dans le monde.

Seront également enseignées les valeurs du cœur, et de la devise du pays.

Une place importante sera octroyée aux méthodes alternatives et aux apprentissages manuels.

Le respect des convictions spirituelles, des cultures et des philosophies, la reconnexion à la nature seront également mis à l'honneur.

Art. 9 : Media

Les médias répondront à des critères de qualité et d'objectivité dégagés de toute tutelle. Ils fourniront des reportages sur la base de réflexions et d'analyses intelligentes, et une information à forte plus-value culturelle, qui puisse participer au progrès de la société et de notre planète.

Art. 10 : Santé

Nous allons vers une thérapie pluraliste et préventive basée sur une médecine holistique et vers une éducation à la santé et au bien-être.

L'enseignement médical, tenant compte de toutes les approches thérapeutiques aura pour finalité de rendre à chacun, une véritable autonomie de santé.

Une réflexion collégiale approfondie préparera l'avènement d'une nouvelle médecine, ouverte et efficace, connectée et s'inspirant de la Vie et de la Nature.

Un « Conseil de la Santé » sera composé de spécialistes de chaque discipline garante de la nouvelle médecine, respectueuse des mondes humain, animal et végétal...Le vrai remède à la santé étant l'expression de la vie créative sous tous ses aspects !

Art. 11 : Justice

La justice sera également exercée par le peuple afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs de réglementation et d'application de la Constitution. Celui-ci participera aux commissions citoyennes par tirage au sort afin de réguler et juger, selon les besoins les dirigeants des différentes administrations, y compris les magistrats, les gardiens de la paix, voire les militaires. Les citoyens manifestent donc ainsi leur souveraineté dans leurs territoires.

Ces Conseils citoyens seront composés d'un tiers de spécialistes du sujet traité et de deux tiers d'habitants tirés au sort, évitant toute corruption.

Art. 12 : Sécurité

La responsabilisation et la solidarité, conduiront chacun à respecter spontanément et naturellement les lois du pays. La surveillance du respect sera assurée par des 'gardiens de la paix' au service de la nation et du peuple.

Véritable système immunitaire, la fonction de ces Gardiens de la Paix et de l'armée, sera de protéger l'intégrité des habitants de la Savoie, leur rôle étant de faire appliquer l'esprit des lois et la garantie des Droits Humains

Art. 13 : Urbanisme

Priorité sera donnée à la construction d'habitat écologique et économique, et au respect des normes énergétiques, le logement étant un lieu d'intimité, de bien-être, de sécurité et de santé. La beauté et l'esthétique sont un critère d'évaluation des futures constructions, intégrées harmonieusement dans l'environnement.

Art. 14 : L'art et la Culture

La culture est la manifestation de l'art de vivre. L'art est un facteur essentiel de la richesse de vie du peuple. Favorisant les relations, il est un facteur de Paix.

Art. 15 : Autonomie d'énergie

Un comité scientifique ouvert à l'international permettra d'étudier les solutions énergétiques d'avant-garde, notamment l'utilisation de l'énergie libre dont Nikola Tesla avait fait l'expérience, voire les moteurs à hydrogène ou magnétiques...

Art. 16 : Référendum d'initiative souverain

Nous proposons au peuple un droit d'initiative « Référendum d'Initiative Souverain ». Ainsi toute la population pourra devenir actrice des changements. Cet engagement populaire pourra nourrir l'évolution sur le principe d'une dynamique populaire participative et constituante.

En conclusion, nous invitons tous les acteurs et habitants de l'Etat de Savoie à reconsidérer la vie à la lumière de l'amour, de la sagesse et de la vérité, qui sont les éléments clés de la créativité et de la liberté.

L'Etat de Savoie, Nation souveraine (le Duché de Savoie et le Comté de Nice) incarne ces valeurs et convient tous les Savoisiens et toute la population des territoires de Savoie à s'approprier cette vision de l'avenir et à la réaliser.

L'état de Savoie, nation souveraine

Etat de Savoie, nation souveraine